

**Commission consultative  
sur l'environnement et le développement durable**



**96<sup>e</sup> séance – jeudi le 7 avril 2011**

Salle des comités, 2<sup>e</sup> étage – 18h  
Maison du citoyen 25 rue Laurier



**Procès Verbal**

**Présents**

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)  
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen  
M. Daniel Dezainde, citoyen  
M. Luc Douaire, citoyen  
Mme Vanessa Normand, Vivre en Ville  
M. Louis-Éric Ouellet, Commission jeunesse  
M. Jacques Paulhus, citoyen  
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre  
Mme Laure Gérard, Chargée de projet GES – GENIVAR  
Mme Sonia Lopez-Morand, Partenaire – PDG Stratégique inc.  
M. Steve Pelletier, Conseiller en écoefficacité - GENIVAR

**Absents**

Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)  
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)  
M. Alain Breton, CFER Outaouais  
M. Luc Desroches, citoyen  
M. Guy Latreille, citoyen

**Secrétaire**

Mme Annie Lalonde, chargée de projets – GES

**Ressources internes**

M. Daniel Faubert, chef de la division de la planification du territoire  
Mme Louise Lavoie, Directrice du Service de l'environnement  
Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice – politique environnementale

---

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

---

**PRÉSIDENT**

---

**SECRÉTAIRE**

## 1 Mot de bienvenue

M. Riel souhaite la bienvenue à tous et plus particulièrement aux trois nouveaux membres de la CCEDD : M. Jean-Marie Bergeron, M. Luc Douaire et M. Louis-Éric Ouellet. Compte tenu de l'horaire chargé de la séance, M. Riel indique qu'une présentation plus poussée de chacun des nouveaux membres se fera lors de la prochaine séance.

M. Riel tient à souligner deux bonnes nouvelles. Premièrement, la construction à venir de deux écocentres. Un premier écocentre sera construit en 2012 dans le secteur est de la Ville pour un coût de 1,6 M\$. Le deuxième écocentre devrait être situé dans le secteur Ouest et sera construit ultérieurement.

Deuxièmement, M. Riel félicite la Ville de Gatineau pour son programme de détection des fuites d'eau. En effet, le gouvernement du Québec a lancé cette semaine sa stratégie d'économie d'eau. Cette dernière est constituée d'actions qui sont soit déjà faites, ou alors en cours de réalisation, ici à la Ville. D'ailleurs, M. Riel rapporte que le programme de détection des fuites de la Ville a permis des économies d'eau quotidiennes équivalentes à 225 piscines hors-terre.

## 2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

M. Riel constate les présences et la réunion débute à 18h.

## 3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté avec l'ajout de quatre points dans l'item **11. Varia** :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès verbal de la séance du 10 mars 2011
5. Signature du procès verbal de la séance du 10 mars 2011
6. Suivi du procès verbal de la séance du 10 mars 2011
7. Date de la prochaine assemblée : 5 mai 2011 – *Plan de gestion des arbres et des boisés*  
*Le 4 mai 2011 – Soirée conférence : Aménagement du territoire et développement durable : un défi collectif*
8. Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :
  - a. Leadership de la Ville :
    - i. Présentation : Projet de plan d'action pour la réduction des émissions de GES pour la Ville de Gatineau
9. Période de questions des membres
10. Période de questions citoyennes
11. Varia
  - a. Suivi sur la recommandation de la Coalition Bois
  - b. Suivi sur la recommandation du Ruisseau Moore
  - c. Suivi sur la recommandation des couches lavables
  - d. Suivi du processus de révision du schéma d'aménagement et des dates critiques à venir
12. Levée de l'assemblée

## 4 Approbation du procès verbal de la séance du 10 mars 2011

Mme Vermette souhaite qu'une modification soit apportée au point :

7. Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale
  - b. Développement durable
    - i. Mise en contexte – schéma d'aménagement

## 5 **Signature du procès verbal de la séance du 10 mars 2011**

Le procès verbal modifié sera transmis pour signature à Monsieur Riel.

## 6 **Suivi du procès verbal de la séance du 10 mars 2011**

Les points de discussion relatifs à la séance précédente seront traités au point 11. Varia.

## 7 **Date de la prochaine assemblée : 5 mai 2011**

Compte tenu de l'horaire chargé de la première semaine de mai, notamment par la tenue le 4 mai de la soirée conférence : *Aménagement du territoire et développement durable : un défi collectif*, M. Riel propose de déplacer la séance du 5 mai au jeudi 12 mai. Cette proposition étant adoptée à l'unanimité, la prochaine séance de la CCEDD aura donc lieu le **12 mai 2011**.

## 8 **Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :**

### a. **Leadership de la Ville :**

#### i. **Présentation : Projet de plan d'action pour la réduction des émissions de GES pour la Ville de Gatineau**

Madame Lavoie introduit les objectifs de la soirée qui sont *i)* de prendre connaissance des résultats de l'inventaire et du plan de réduction proposé par GENIVAR, *ii)* déterminer les actions à prioriser à l'intérieur de ce plan et *iii)* le bonifier. Mme Lavoie souligne qu'une fiche de priorisation à remplir se trouve à la fin du document synthèse disponible sur le site web de la Ville. Cette fiche doit être retournée au plus tard le 21 avril afin que tous les commentaires soient intégrés au plan, avant son adoption par le Conseil municipal. Mme Lavoie fait également un survol des étapes à venir : premièrement, une présentation du projet et du plan de réduction sera faite au Comité plénier afin de valider les orientations et l'enveloppe budgétaire demandé; puis, une deuxième présentation aura lieu à la CCEDD dans le but d'effectuer la priorisation finale des actions qui permettront l'atteinte des objectifs visés; finalement le plan de réduction sera soumis au Conseil municipal pour l'adoption finale.

Madame Gérard, chargée de projet GES chez GENIVAR, présente ensuite les résultats de l'inventaire des émissions de GES pour l'année de référence 2009 pour les secteurs exigés dans le cadre du programme Climat municipalités. Cela inclut les bâtiments municipaux, les équipements motorisés municipaux, l'éclairage public, la signalisation, le traitement des eaux usées, le transport routier et la gestion des matières résiduelles. Pour le secteur corporatif, les émissions se chiffrent à 25 719 tCO<sub>2</sub>eq, dont 46% des émissions proviennent des équipements motorisés, 36% des bâtiments municipaux et 20% du traitement des eaux usées. Pour ce qui est du secteur de la collectivité, les émissions provenant de la gestion des matières résiduelles totalisent 67 326 tCO<sub>2</sub>eq, dont 21,8% des émissions proviennent du site Cook et 54,4% du LET Lachute. Pour ce qui est du transport routier, dont les émissions sont chiffrées à 601 117 tCO<sub>2</sub>eq, 72% d'entre elles proviennent de déplacements résidentiels contre 26% pour les déplacements commerciaux.

M. Pelletier, conseiller en efficacité chez GENIVAR, poursuit ensuite avec la présentation du plan de réduction des émissions de GES proposé pour la Ville de Gatineau. Tout d'abord, M. Pelletier expose les objectifs de réduction que GENIVAR recommande pour la Ville, par rapport à l'année de référence 2009 : pour le secteur corporatif, 15% de réduction d'ici 2015 (correspondant à 3 857 tCO<sub>2</sub>eq) et pour les deux secteurs de la collectivité, une stabilisation des émissions malgré une hausse de la population de 6% d'ici 2015 (correspondant à l'évitement de 40 106 tCO<sub>2</sub>eq). Pour y parvenir, M. Pelletier présente les actions proposées, qui sont regroupées selon les différents secteurs d'activité et par objectifs généraux. Pour les bâtiments municipaux, les actions visent à conserver l'énergie et utiliser des énergies plus vertes. Pour les équipements motorisés municipaux, les actions cherchent à améliorer la gestion globale du parc de véhicules, utiliser des technologies alternatives et suivre et préciser les données nécessaires à l'inventaire des émissions de GES. Concernant les biogaz produits sur le territoire, il est proposé d'optimiser leurs processus de captage et de valorisation. Pour le traitement des eaux usées, l'optimisation du procédé de traitement des boues activées à l'usine d'épuration est considérée. M. Pelletier présente également une action visant le captage et le stockage de carbone. Puis, par rapport au transport routier sur le territoire, les actions proposées visent à réduire les déplacements en auto-solo, par la promotion et l'amélioration des modes de transport alternatifs. Finalement, concernant la gestion des matières résiduelles, les objectifs visés sont la réduction à la source des matières résiduelles, la réduction des émissions

de GES des équipements motorisés liés à leur gestion, puis la mise en place d'une gestion globale pour ce secteur.

De plus, afin de permettre l'adhésion et la participation active de toutes les parties prenantes du projet, des actions de communication, sensibilisation et suivi sont présentées par Mme Lopez-Morand, partenaire chez PDG Stratégique inc. Ces actions visent à informer et sensibiliser les parties prenantes, ainsi que suivre et coordonner les projets ayant une influence sur les émissions de GES de la Ville.

Pour conclure, Mme Lalonde rappelle les objectifs de la soirée, soit de prioriser et bonifier les actions proposées, puis de valider les objectifs de réduction présentés.

## 9 Période de questions des membres

Mme Vermette se demande pourquoi le secteur industriel n'est pas inclus dans le présent inventaire. Mme Gérard lui répond que l'inventaire a été réalisé selon les exigences du programme Climat municipalités, qui n'inclut pas ce secteur. M. Riel demande si les LES sont soumis à une réglementation et Mme Gérard lui répond que non. Des systèmes de captage sont généralement installés sur les LES lorsqu'il y a des problèmes de nuisance, telles des odeurs ou une contamination de la nappe phréatique. M. Dezainde demande si c'est parce que le gaz naturel est utilisé pour chauffer les locaux que 88% des émissions des bâtiments municipaux proviennent de sa consommation, comparativement à 2% pour l'électricité. Mme Gérard lui répond que cela peut en être la cause, mais que c'est également en raison du facteur d'émission du gaz naturel qui est beaucoup plus élevé que celui de l'hydroélectricité.

M. Bergeron propose de viser la carbo-neutralité des activités de la Ville, en attribuant une pénalité (un coût ayant forme de conséquence) coût pour chaque tonne de GES émise. Ainsi, l'incitatif à réduire les émissions de GES serait plus concret pour la Ville puisque cela diminue le prix à payer pour atteindre la carbo-neutralité. L'argent accumulée dans le fonds pourrait alors être réinvesti pour des projets de réduction. M. Riel confirme que l'idée d'un incitatif financier est intéressante. Mme Gérard rappelle tout de même qu'en adoptant le plan de réduction de ses émissions, la Ville se commet à le mettre en œuvre et à atteindre ses objectifs de réduction. De plus, un certain montant de la subvention obtenue par le MDDEP est remis suite à un rapport démontrant la mise en œuvre du plan de réduction.

Mme Vermette déclare qu'elle considère l'objectif de réduction proposé pour le secteur corporatif trop modeste, notamment quant à la politique de renouvellement des véhicules de la Ville. Elle souligne l'annonce du gouvernement du Québec sur le plan d'action pour accélérer l'arrivée des véhicules électriques et croit qu'il faudrait faire plus dans le plan de réduction. De plus, Mme Vermette a de nombreuses préoccupations concernant le secteur de la collectivité. Premièrement, elle affirme qu'il manque de l'information pour le calcul précis des émissions et considère qu'il devrait y avoir une action dans le plan de réduction qui vise des mesures pour préciser ces données. Ensuite, elle avance que la cible de stabilisation des émissions de GES pour la collectivité n'est pas en lien avec la cible de réduction provinciale et qu'en plus les actions semblent faire abstraction de la stratégie de la STO qui vise une augmentation de l'achalandage de 6%. Elle est également en désaccord avec l'exclusion des autres secteurs de la collectivité (par exemple les secteurs industriel, résidentiel, etc.) dans le présent plan de réduction. Elle note aussi l'absence de mention de la campagne de sensibilisation Défi Climat et suggère finalement qu'une vraie consultation publique ait lieu pour le secteur de la collectivité.

M. Riel note que pour le secteur des ICI (industriel, commercial et institutionnel), il serait important de définir des actions au niveau du compostage et du recyclage.

Mme Normand rappelle que les objectifs de réduction du Québec sont de 20% et 30% pour Montréal d'ici 2020. Elle souligne qu'au niveau de la communication, il faudrait parler d'action corporative touchant le secteur de la collectivité. Elle note également qu'elle n'a pas vu d'action concernant la création d'un centre de gestion des déplacements (CGD) et qu'il faudrait absolument faire un lien avec la révision du schéma d'aménagement. Mme Lalonde souligne qu'un inventaire d'actions déjà entreprises avant 2011 et ayant des incidences sur les émissions de GES de la Ville se trouve au début du rapport de proposition de plan de réduction, telle que la création d'un CGD.

M. Paulhus souligne à son tour qu'il serait important de préciser les émissions provenant du transport routier car une réduction importante peut être obtenue dans ce secteur.

M. Dezainde aimerait que l'on propose un objectif de réduction sur la même base que l'objectif provincial, par exemple pour 2020, afin d'avoir une échelle de comparaison. De plus, il considère que si ce premier plan d'action regroupe uniquement des actions corporatives, il faudrait retirer le transport routier de ce plan et l'intégrer dans un deuxième plan de réduction qui inclurait tous les secteurs de la collectivité (agriculture, commercial et institutionnel, etc.) sinon cela crée un déséquilibre qui est confondant. M. Dezainde souligne également l'importance d'informer les citoyens sur ce qu'est les gaz à effet de serre afin qu'ils comprennent bien la démarche de la Ville.

M. Riel considère qu'il faudrait chiffrer en pourcentage l'objectif de stabilisation des émissions pour le secteur de la collectivité. Il suggère également de définir une forme de reconnaissance pour les actions qui seront réalisées, une « récompense » afin d'inciter la mise en œuvre des mesures. Il rappelle également que les fiches de priorisation et les commentaires doivent être envoyés d'ici le 21 avril et qu'il est important que la Ville fasse preuve de leadership dans ce projet. Selon lui, il est essentiel que la Ville

montre l'exemple avant de demander aux citoyens et autres parties prenantes de s'engager eux aussi dans la réduction de leurs émissions de GES. C'est pourquoi ce plan de réduction est une première phase et il est essentiellement corporatif selon les critères du programme Climat municipalité. M. Riel rappelle finalement les étapes à venir, soit une présentation du projet au Comité plénier en avril où il sera question des objectifs de réduction et de l'enveloppe budgétaire demandé; puis une deuxième présentation à la CCEDD sera faite afin de prioriser les actions en fonction des objectifs de réduction et du budget recommandés par le Comité plénier.

## 10 Période de questions citoyennes

Mme Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO, souligne que les mots information, sensibilisation et communication ne sont pas des synonymes et qu'il faut faire attention à leur utilisation. Elle note également qu'aucune action visant la réduction du nombre de routes n'est planifiée dans le plan de réduction, mais que cela permettrait une cohérence avec le plan de mobilisation du MTQ et aurait un impact important sur les émissions de GES. Mme Desroches propose également d'autres actions à envisager, telles que l'utilisation de batteries auxiliaires sur les véhicules de police et la modification des habitudes de déplacement entre les bâtiments municipaux. Selon elle, l'addition de mesures concrètes a un impact sur les émissions de GES.

M. Bertrand Daigneault, président du groupe Action Vélo Outaouais, mentionne l'importance des réseaux de pistes cyclables dans la réduction des émissions de GES. Selon lui, la Ville pourrait prendre en considération et contribuer à la démarche d'Action Vélo Outaouais qui favorise une attitude pro-active envers le transport actif.

M. Gaétan Provencher, également représentant du groupe Action Vélo Outaouais, déplore l'appui financier déficient de la Ville envers les actions communautaires favorisant le transport actif (comme par exemple le regroupement Réseau-vélo-boulot), en plus de l'absence d'un comité transport au sein de la Ville. Il note également qu'il serait important de s'attarder au transport des marchandises et pas seulement à l'auto solo pour ce qui touche les émissions de GES du secteur du transport routier et qu'il est essentiel que tous les acteurs concernés travaillent ensemble afin d'atteindre les objectifs du plan de réduction.

## 11 Varia

- a. *Suivi sur la Coalition Bois*

### **R-CCEDD-2011-03-10/02**

Il est proposé par Monsieur Daniel Dezainde et appuyé par Madame Diane Vermette

Que cette commission recommande au Conseil d'étudier la possibilité de signer leur résolution et d'engager la Ville à utiliser le bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics, lorsque c'est pertinent.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- b. *Suivi sur le Ruisseau Moore*

### **R-CCEDD-2011-03-10/03**

Il est proposé par Monsieur Jacques Paulhus et appuyé par Madame Vanessa Normand

Que cette commission recommande au Conseil de planifier une étude de l'hydrodynamique et de la géomorphologie fluviale du ruisseau Moore dans le cadre d'une planification de la gestion des eaux de drainage.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**c.** *Suivi sur les couches lavables*

**R-CCEDD-2011-03-10/04**

Il est proposé par Monsieur Jacques Paulhus et appuyé par Madame Vanessa Normand

Que cette commission recommande au conseil d'évaluer la pertinence de mettre en place un programme de remboursement des couches lavables pour les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**d.** *Suivi du processus de révision du schéma d'aménagement et des dates critiques à venir*

Mme Vermette demande une mise à jour concernant le mini lac-à-l'épaule qui doit avoir lieu en mai sur le processus de révision du schéma d'aménagement.

M. Faubert lui répond que l'activité devrait avoir lieu durant la première quinzaine du mois de mai et qu'ils sont présentement à élaborer le calendrier des consultations avec le Service de la planification stratégique de la Ville.

Mme Vermette rappelle que plusieurs activités auront lieu au début du mois de mai et qu'il serait important de les aviser de la date retenue le plus rapidement possible.

**e.** *Grand ménage du printemps*

Mme Le Guen rappelle que le grand ménage du printemps qui vise à nettoyer la Ville se tiendra le 30 avril prochain et qu'il est important que les membres participent à cet événement et leur demande de transmettre l'information dans leur réseau.

**12 Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée, proposée par M. Dezainde et appuyée par M. Paulhus, est faite à 20h15.